



COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MÉRY-SUR-CHER POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC AGRIVOLTAÏQUE

En exécution de l'arrêté du Président en date du 24 avril 2023 et en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 31 jours sera ouverte du 30 mai 2023 au 29 juin 2023 inclus, afin de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Méry-sur-Cher (18).

La déclaration de projet emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Méry-sur-Cher.

Le projet est présenté par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès de laquelle toute information concernant le dossier pourra être demandée.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, aux heures et jours habituels d'ouverture au public :

- A la Communauté de communes, siège de l'enquête, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon
- A la mairie de Méry-sur-Cher,
- Sur les sites internet : <https://www.cc-vierzon.fr/> et <http://www.mery-sur-cher.fr/>

Monsieur Bernard ANDRÉ est nommé commissaire-enquêteur.

L'enquête publique débutera le 30 mai 2023 à 9h00 et s'achèvera le 29 juin 2023 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations lors de permanences organisées le :

- Au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, le mardi 30 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- En mairie de Méry-sur-Cher, le lundi 12 juin 2023 de 14h00 à 17h00,
- En mairie de Méry-sur-Cher, le mercredi 21 juin 2023 de 10h00 à 12h00
- Au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, le jeudi 29 juin 2023 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations écrites pourront être :

- Soit consignées directement sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et en mairie de Méry-sur-Cher,
- Soit adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon.
- Soit par courriel à l'adresse suivante : declaration.de.projet.mery-sur-cher@cc-vierzon.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera sur l'intérêt général du projet et adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de Méry-sur-Cher.